

d'autres personnes de la même catégorie. Ceux qui devaient prendre leur retraite à une certaine date devaient décider s'ils allaient prendre leur retraite ou travailler dans un autre domaine.

● (1530)

Un grand nombre de ceux qui appartiennent à ce groupe avaient toujours eu la même profession, et cela a complètement modifié leur genre de travail. Souvent la localité où ils avaient travaillé auparavant n'offrait pas beaucoup de possibilités de changer d'emploi, et ils étaient forcés de s'en aller ailleurs. Dans ce cas, ils entreprenaient un travail tout à fait différent. Cela a commencé avec les cheminots qui ont dû prendre leur retraite à 65 ans. Ils avaient travaillé dur toute leur vie. Ils y étaient habitués. Beaucoup d'entre eux étaient très compétents. Un grand nombre possédaient des permis de conducteur de locomotive, ce qui pouvait leur être utile dans d'autres domaines sans aucun lien avec leur emploi, alors très souvent ils trouvaient un autre emploi, comme l'entretien des chaudières. Leur certificat de conducteur de locomotive leur permettait de trouver un nouvel emploi. Sinon, les députés savent très bien qu'ils ne vivaient pas bien longtemps. Un ou deux ans plus tard, ils savaient qu'ils allaient mourir de toute façon, alors ils changeaient complètement d'emploi, ou n'y étaient tout simplement plus pour se préoccuper des problèmes de la retraite.

Ces gens n'étaient nullement préparés à la retraite. Ils avaient été appelés à travailler à toute heure du jour ou de la nuit peu importe le temps qu'il faisait. Ils n'avaient pas eu l'occasion de lier des amitiés ou de s'adonner à des passe-temps, de sorte qu'au moment de la retraite, ils devaient trouver un emploi tout à fait nouveau où leur compétence serait mise à contribution, ou bien quitter la vie active. Beaucoup d'entre eux quittèrent pour de bon leur région de même que leur emploi pour aller ailleurs assumer de nouvelles fonctions et continuer à travailler, ce qui était à la fois un désir et une nécessité. Pas nécessairement une nécessité d'ordre financier, mais une nécessité quand même.

Dans d'autres domaines, où la retraite était obligatoire—dans la fonction publique par exemple—la plupart des gens ont réussi à faire la transition sans trop de heurt. Ils étaient membres d'associations et participaient à toutes sortes d'activités du dehors. La nature de leurs fonctions leur permettait de s'adonner à des passe-temps et c'est pourquoi la transition ne leur a pas été trop pénible. La pension dont ils jouissaient leur permettait de prendre leur retraite. Même un grand nombre l'ont pris à cette époque-ci de l'année parce qu'ils pouvaient bénéficier d'avantages auxquels ils n'avaient pas accès en d'autres temps. Ces gens-là voyaient venir la retraite et s'y étaient préparés; voilà la différence. On a eu recours à beaucoup de moyens pour résoudre le problème de la retraite obligatoire, et l'établissement du Régime de pensions du Canada et du programme de sécurité de la vieillesse leur a été très avantageux bien que, de toute façon, beaucoup d'entre eux auraient pu prendre leur retraite quand même.

Il existe un autre groupe de futurs retraités, mais avant d'en finir avec la première catégorie, je voudrais signaler que je suis loin d'être d'accord avec les hauts fonctionnaires de la CAC, et surtout le président quand il dit que 29 p. 100 de cette catégorie voulaient accepter ce taux. Je suppose que c'est 29 p. 100 de ce groupe, non pas de l'ensemble. Je doute qu'ils soient aussi nombreux, mais si 29 p. 100 doivent continuer à travailler, cela doit inclure le groupe qui nous intéresse. On en tient compte parce que le prési-

#### Assurance-chômage—Loi

dent affirme encore que les prestations moyennes des bénéficiaires, dont l'âge varie entre 65 et 69 ans, s'élevaient à \$2,800 par opposition aux autres bénéficiaires. Je suppose qu'il veut parler des autres catégories, des autres bénéficiaires qui retireraient \$1,300.

Cela indique que ces personnes étaient capables d'obtenir un emploi bien différent de celles qui appartiennent à la seconde catégorie, et j'imagine que cela indique aussi qu'elles reçoivent une plus grande rémunération. Prenons le cas des fonctionnaires qui viennent de prendre leur retraite. Le ministre des Finances suppléant a pris une retraite anticipée. Pourquoi? Parce que son nouveau poste était beaucoup plus lucratif que celui qu'il occupait au gouvernement. Je crois comprendre qu'il a démissionné d'un poste à \$60,000 pour en prendre un à \$100,000.

**M. Murta:** Qui vous a dit cela?

**M. Peters:** Sam Reisman.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Simon.

**M. Murta:** Où avez-vous pris ça?

**M. Peters:** Ce sont les chiffres qu'on m'a cités. D'aucuns les trouveront peut-être erronés. Je connais M. Reisman depuis longtemps.

**Une voix:** Si vous le connaissez si bien, vous devriez savoir qu'il s'appelle Simon.

**M. Peters:** Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne le connais pas intimement.

**Une voix:** Encore heureux!

**M. Peters:** Certains de mes collègues l'ont connu ou le connaissent peut-être intimement. Pour l'édification du député, je dois dire que je n'ai aucune relation avec les entreprises George Weston non plus. Je m'en tiendrai à son opinion à cet égard, parce que tout ce que j'en sais n'est que par oui-dire. Les renseignements du député sont probablement exacts étant donné ses relations. Cependant, je crois que M. Reisman était un fonctionnaire très précieux et qu'il remplira de son mieux toute fonction qu'on a pu lui confier; on peut dire qu'il mérite bien le traitement qu'on lui verse. Ce que je veux dire, c'est que même s'il a atteint l'âge de la retraite, il touchera un traitement qui se situera dans la tranche supérieure des revenus à cause de ses connaissances, de son expérience et de sa compétence. On peut en dire autant de beaucoup de fonctionnaires qui prennent leur retraite. J'ai connu bien des membres de la Gendarmerie royale et bien des officiers des Forces armées qui ont pris un autre emploi beaucoup plus rémunérateur que tous ceux qu'ils exerçaient avant d'atteindre l'âge de 65 ans.

Le président de la Commission a raison de dire que ce groupe figurera au-dessus de la moyenne. Si l'on départageait ce groupe, cela favoriserait le second dont je veux parler. Font partie du second groupe les personnes âgées de 65 à 69 ans et, dans bien des cas, celles de plus de 70 ans, qui ont travaillé toute leur vie au bas de l'échelle. Ces gens-là n'ont jamais fait beaucoup d'argent, assez cependant pour pouvoir vivre. Nombreux sont ceux qui parviennent à cet âge sans posséder leur maison et sans avoir joui des douceurs de la vie, bien qu'ils aient élevé une famille et lui aient consacré tout leur argent. Ils devront continuer à travailler, pas pour les raisons d'ordre psychique ou physique que j'ai mentionnées, mais parce qu'ils n'ont pas le choix. Ils ne peuvent pas vivre de leur pension de vieillesse ni des prestations qu'ils touchent en vertu du Régime de